

**SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice le 31 décembre 2022)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**ERNST & YOUNG AUDIT**  
1-2, place des Saisons  
Tour First  
TSA 14444  
92307 Paris-La Défense Cedex

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'Assemblée générale  
**SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**  
53, rue du Capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne :

- Dans les notes 3.2 « Hypothèses et estimation comptables », 3.10 « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés », 6.1 « Ecart d'acquisition » et 7 « Immobilisations corporelles », la société indique qu'elle procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que la cohérence des hypothèses utilisées et des prévisions de flux de trésorerie, et vérifié que l'information donnée était appropriée ;
- Les notes 3.12 « Actifs biologiques – plantes productrices » et 8 « Actifs biologiques producteurs » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les traitements comptables retenus par votre société relatifs aux plantations. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie retenue par la société, revoir les hypothèses retenues lors de l'évaluation des plantes productrices au coût historique et s'assurer du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à la Défense, le 25 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG AUDIT



Thierry Charron



Pierre Abily

# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

---

**SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €  
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE  
RCS Nanterre B 312 397 730

**BILAN CONSOLIDE**

<b>ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>Au</b> <b>31/12/2022</b>	<b>Au</b> <b>31/12/2021</b>
<b>Actif non courant</b>			
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	<i>Note 6</i>	14 283	14 620
Immobilisations corporelles	<i>Note 7</i>	132 029	113 994
Droits d'usage immobilisations corporelles	<i>Note 7</i>	7 308	6 022
Actifs biologiques producteurs	<i>Note 8</i>	147 631	145 861
Immobilisations financières	<i>Note 9</i>	2 159	1 554
Impôts différés	<i>Note 22</i>	216	289
Autres actifs long terme	<i>Note 10</i>	851	276
		<b>304 476</b>	<b>282 616</b>
<b>Actif courant</b>			
Stocks et en-cours	<i>Note 11</i>	112 784	105 300
Clients et autres débiteurs	<i>Note 12</i>	62 626	65 443
Autres actifs financiers courants	<i>Note 13</i>	4 485	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>Note 14</i>	58 702	34 392
		<b>238 596</b>	<b>205 136</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>543 073</b>	<b>487 752</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b> <i>(en milliers d'euros)</i>			
	<i>Notes</i>	<b>Au</b> <b>31/12/2022</b>	<b>Au</b> <b>31/12/2021</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société</b>			
Capital apporté		11 569	11 569
Primes liées au capital		25 179	25 179
Réserves consolidées		161 476	122 782
Résultat de l'exercice		33 882	34 703
		<b>232 106</b>	<b>194 234</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>104 058</b>	<b>94 455</b>
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>336 164</b>	<b>288 689</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif non courant</b>			
Emprunts et dettes financières	<i>Note 16</i>	68 043	76 647
Passif de location	<i>Note 16</i>	7 944	6 089
Impôts différés passifs	<i>Note 22</i>	4 443	6 422
Engagements envers le personnel	<i>Note 17</i>	10 414	9 819
Autres passifs long terme	<i>Note 18</i>	109	109
		<b>90 953</b>	<b>99 086</b>
<b>Passif courant</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	<i>Note 15</i>	50 928	41 911
Dettes d'impôt sur le résultat		10 050	7 663
Emprunts	<i>Note 16</i>	53 943	46 827
Passif de location à court terme	<i>Note 16</i>	608	527
Autres passifs financiers courants	<i>Note 13</i>	94	2 715
Provisions pour autres passifs	<i>Note 19</i>	333	333
		<b>115 956</b>	<b>99 977</b>
<b>Total du passif</b>		<b>206 908</b>	<b>199 063</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>543 073</b>	<b>487 752</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 31/12/2021</i>
Ventes de caoutchouc		514 890	466 043
Autres ventes		21 673	19 449
<b>Total chiffre d'affaires</b>		<b>536 563</b>	<b>485 492</b>
<b>Total coûts des marchandises vendues</b>	-	<b>415 914</b>	<b>- 366 003</b>
<b>Marge sur coûts directs</b>		<b>120 649</b>	<b>119 489</b>
Frais généraux	-	33 561	- 32 927
Dotations aux amortissements	-	23 841	- 21 017
Dotations aux amortissements droits d'usages	-	772	- 669
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>62 475</b>	<b>64 876</b>
Plus et moins value de cessions d'immobilisations	-	707	- 266
Autres produits et charges opérationnels	<i>Note 28</i>	- 213	- 491
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>61 555</b>	<b>64 119</b>
Produits nets de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		9 617	5 209
Coût de l'endettement financier brut	-	7 487	- 7 184
Coût de l'endettement financier brut IFRS 16	-	658	- 593
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<i>Note 24</i>	<b>1 471</b>	<b>- 2 568</b>
<b>Charge ou produit d'impôt sur le résultat</b>	<i>Note 25</i>	<b>- 14 637</b>	<b>- 13 760</b>
<b>Résultat net</b>		<b>48 389</b>	<b>47 791</b>
<b>Revenant</b>			
- Resultat du groupe		33 882	34 703
- Resultat des minoritaires		14 508	13 087
		48 389	47 791

## ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Résultat net de la période</b>	<b>48 389</b>	<b>47 791</b>
<b><i>I. Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat:</i></b>		
Variation de juste valeur des instruments de couverture	10 081	-2 826
<i>Effet d'impôt</i>	1 253	-636
Ecart de conversion	-1 999	-651
<b><i>Sous-total I</i></b>	<b>9 335</b>	<b>-4 114</b>
<b><i>II. Eléments non reclassables en compte de résultat:</i></b>		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite	57	-170
<i>Effet d'impôt</i>	-5	39
<b><i>Sous-total II</i></b>	<b>52</b>	<b>-131</b>
<b>Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt</b>	<b>57 777</b>	<b>43 546</b>
<u>Revenant:</u>		
Aux actionnaires de la société	41 499	31 492
Aux intérêts ne conférant pas le contrôle	16 277	12 054
	<b>57 776</b>	<b>43 546</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>			
Résultat net total consolidé		48 389	47 791
Dotations nettes aux amortissements et provisions		23 683	23 894
Profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	Note 26.1	- 260	1 058
Autres produits et charges calculés		-	-
Produits de dividendes		- 6	-
Plus et moins-values de cession		707	266
Coût de l'endettement financier net		5 896	6 943
Charge d'impôt		14 637	13 760
Elimination de l'étalement des dérivés		-	-
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>93 047</b>	<b>93 713</b>
Impôts payés		- 12 705	- 6 539
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 26.2	8 500	- 37 569
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>88 842</b>	<b>49 604</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 45 620	- 33 388
Acquisition d'immos corp. (net de la var. des dettes) IFRS16		- 931	-
Cessions d'immos corp. (net de la var. des créances)		235	51
(Augmentation) / réduction des immobilisations financières		- 584	- 196
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise		-	-
Dividendes reçus		6	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 46 894</b>	<b>- 33 533</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation de capital		-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		- 6 652	- 1 830
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 4 504	- 131
Emissions d'emprunts		12 747	10 841
Remboursements d'emprunts		- 19 058	- 21 246
Remboursements d'emprunts IFRS 16		- 540	- 578
Intérêts financiers nets versés		- 5 899	- 6 894
Variation nette des comptes courants d'associés		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement à court terme		6 860	1 524
Autres flux liés aux instruments financiers (dérivés)		- 43	- 260
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>- 17 088</b>	<b>- 18 574</b>
Incidences des variations des cours de devise		- 52	142
Incidence des changements de principes comptables		-	-
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>24 808</b>	<b>- 2 361</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	Note 26.3	<b>33 725</b>	<b>36 086</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	Note 26.3	<b>58 534</b>	<b>33 725</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts minoritaires	TOTAL Capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2021</b>	11 569	25 179	148 583	-29 440	6 161	162 053	84 127	246 180
Affectation du résultat 2020 en réserves			6 161		-6 161	0	0	0
Dividendes versés			-131		0	-131	-1 830	-1 961
Résultat 2021			0		34 703	34 703	13 087	47 791
Différences de conversion - REN				215		215	96	311
Différences de conversion - CRC				-1 003		-1 003	0	-1 003
Reclassement impôt différé actif CRC			438			438		438
Juste valeur des instruments financiers			-2 361			-2 361	-1 101	-3 462
Gain actuariels			-106			-106	-25	-131
Autres			262	165		427	100	527
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2021</b>	<b>11 569</b>	<b>25 179</b>	<b>152 846</b>	<b>-30 063</b>	<b>34 703</b>	<b>194 234</b>	<b>94 455</b>	<b>288 689</b>
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2022</b>	<b>11 569</b>	<b>25 179</b>	<b>152 846</b>	<b>-30 063</b>	<b>34 703</b>	<b>194 234</b>	<b>94 455</b>	<b>288 689</b>
Affectation du résultat 2021 en réserves et reclassements			34 703		-34 703	0	0	0
Dividendes versés			-4 504		0	-4 504	-6 652	-11 156
Résultat 2022					33 882	33 882	14 508	48 389
Différences de conversion - REN				-776		-776	-337	-1 113
Différences de conversion - CRC				-865		-865	0	-865
Reclassement impot différé actif CRC			0			0		0
Juste valeur des instruments financiers			10 124	21		10 145	2 081	12 226
Gain actuariels						0	19	19
Autres			54	-64		-10	-15	-25
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2022</b>	<b>11 569</b>	<b>25 179</b>	<b>193 223</b>	<b>-31 747</b>	<b>33 882</b>	<b>232 106</b>	<b>104 059</b>	<b>336 165</b>

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune et n'a fait l'objet d'aucune modification au cours de l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2022, l'actionariat du groupe s'établissait comme suit :

Actionnaires	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	54,82%	2 813 410	55,59%	54,82%	2 936 770	58,03%	57,51%
CFM	2 247 380	44,41%	45,18%	2 247 380	44,41%	45,18%	2 124 020	41,97%	42,49%
<b>TOTAL</b>	<b>5 060 790</b>			<b>5 060 790</b>			<b>5 060 790</b>		

### NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1er janvier 1900 dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie. L'expiration de la société est fixée au 7 janvier 2056.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel.

Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Libéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal. Par ailleurs, le groupe a démarré la création de plantations de palmier à huile en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Libéria, accessoirement à l'exploitation de ses plantations d'hévéas.

En date du 13 avril 2023 le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2022, et autorisé leur publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## **NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **► Conflit Russo-Ukrainien et Marché du Caoutchouc :**

Les incertitudes économiques liées à la guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine ont entraîné une baisse régulière des cours du caoutchouc pour atteindre un plus bas à 1,20 €/tonne en novembre 2022. Les volumes ne s'en sont pas ressentis car la demande est restée stable, mais les acheteurs et les marchés ne retrouvent pas les niveaux attendus de croissance du budget.

### **► Productions**

En 2022, la production agricole augmente de +6,6 % par rapport à 2021. Cette augmentation concentrée sur SAPH (+5,5%) et surtout sur GREL (+13%) , traduisant les effets du renouvellement progressif des surfaces par des variétés plus performantes et des plantings de meilleure qualité, mais traduisant aussi les efforts d'optimisation des méthodes d'exploitation.

Cette augmentation est d'autant plus remarquable que les fréquences de saignée ont diminué, afin d'améliorer la productivité du personnel dédié à la saignée.

La production industrielle est stable par rapport à 2021 : à 343 KT, bien que les capacités installées soient restées stables par rapport à 2021. Cette hausse a été possible grâce à l'amélioration de la performance de l'ensemble des usines, mais aussi grâce à l'utilisation des capacités encore disponibles à GREL (Ghana) par l'envoi de matières premières de Côte d'Ivoire pour compléter les approvisionnements locaux.

A noter un élargissement du portefeuille clients, par l'homologation de nouveaux grands clients pneumatiques, permettant ainsi une augmentation des contrats long terme, et une amélioration des prix de ventes, qui auront un effet sensible à l'avenir.

### **► Équilibres financiers 2022**

En 2022, les volumes vendus augmentent de 11% par rapport à 2021, avec un prix moyen de vente de 1,54 €/Kg, en hausse de 9 % par rapport à 2021. Le chiffre d'affaires est en hausse de 11 % à 537 millions d'euros. Le groupe SIPH a surmonté la crise COVID, en maîtrisant ses coûts de production et sa chaîne logistique dans un contexte difficile. SAPH reste la principale société contributrice au résultat, mais l'ensemble des sociétés, à l'exception de CRC retrouve une rentabilité nette fortement positive.

Le résultat net consolidé du Groupe est en légère hausse à 48,4 millions d'euros contre 47,8 millions en 2021.

La capacité d'autofinancement, à 93,0 millions d'euros (avant IS) est stable par rapport à 2021. Après une décreue du BFR de 12,7 millions et le paiement de l'IS de 8,5 millions, l'activité génère un cash flow de 88,8 millions.

Le programme d'investissement de 46 M€ a vu s'achever l'investissement de Loeth pour l'essentiel et les efforts constants de renouvellement de plantation.

Le financement Colette, tiré à hauteur de 72,5M€ à fin 2021, a été complété par le tirage de la troisième et dernière tranche auprès de la BAD en février 2022 pour 12,5M€.

La dette nette du groupe, y compris les passifs locatifs, s'élève à 72 millions d'Euros contre 96 millions d'Euros en 2021.

## PERSPECTIVES

### ► Marché

Les cours, qui étaient assez stables durant le 2<sup>e</sup> semestre 2021 (autour de 1,70 USD/kg), ont augmenté sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, sous l'effet des augmentations de l'ensemble des matières premières, et en particulier les cours du pétrole. Les cours se situent donc autour de 1,80 USD/kg à mi-mars. Cette augmentation est accentuée en euro, sous l'effet de la dépréciation actuelle de l'euro face au dollar.

Même en pleine crise mondiale due aux événements d'Ukraine, la demande reste soutenue, dans une période où l'offre est limitée par le wintering en Asie (baisse saisonnière de production).

Même si les fondamentaux continuent à s'améliorer, il est très difficile à ce stade de se prononcer sur l'évolution de la demande et des cours du caoutchouc, alors que les conséquences de la crise ukrainienne et des sanctions en cours ne sont pas encore bien connues.

### ► Développement et financement

SIPH a poursuivi son programme d'investissements industriels en 2022, avec la finalisation et les premiers essais de production de sa nouvelle usine de Soubré (à l'ouest de la Côte d'Ivoire) avec une capacité de 10 T/heure.

Pour l'activité agricole, SIPH a continué le renouvellement des anciennes plantations, ainsi que le planting de nouvelles extensions au Nigeria.

En 2022, SIPH a poursuivi ses investissements sociaux (constructions et entretiens de logements), afin de respecter ses engagements dans ce domaine.

SIPH entend maintenir ses investissements stratégiques pour disposer de tous les atouts nécessaires en vue d'une reprise durable du marché.

Ce programme d'investissement a représenté 45,7 millions d'euros en 2022 (contre 33 millions en 2021), Il se poursuivra en 2023, avec la finalisation de l'usine de Soubré, et une reprise des investissements agricoles.

Ces investissements seront assurés par les fonds propres et par l'emprunt réalisé fin 2020.

Avec un taux d'endettement sur fonds propres de 18,8 % contre 45% fin 2021, le Groupe dispose d'une capacité d'endettement suffisante pour mener à bien sa stratégie de développement.

### ► Actionnariat

La société SIFCA, actionnaire de SIPH à hauteur de 55,59% au 31 décembre 2021, disposait depuis l'OPA de 2018 d'une option d'achat d'actions auprès de la Compagnie Financière Michelin. Cette option portait sur 123 360 actions pour un prix fixé de 85€ par action. Cette option prenait fin en juillet 2022. Sifca a exercé cette option et s'est donc porté acquéreur de 2,44% supplémentaires du capital social et détient désormais 58,03% des actions. L'autre actionnaire, la Compagnie Financière Michelin en détient 41,97%.

## EVENEMENTS POST CLOTURE

A la date de rédaction de ce rapport, aucun événement significatif n'est survenu qui pourrait impacter significativement les comptes tels qu'ils sont présentés, ou remettre en cause partiellement ou totalement l'exploitation du Groupe SIPH.

### Le marché en 2022

#### La production mondiale de caoutchouc naturel :

Compte tenu de la durée de maturité de l'hévéa qui produit 7 ans après sa plantation, les arbres plantés de 2000 à 2012 durant la remontée des cours produisent actuellement.

Après l'effet dépressif de la crise CoVid de 2020, où la production mondiale avait baissé à 13 MT, la production 2021 est revenue à 13,6 millions de tonnes, et est passée à 14.6 millions de tonnes en 2022, soit 6% de mieux.

Même si la Thaïlande et l'Indonésie représentent encore 55% de la production mondiale en 2022, la Côte d'Ivoire dépasse désormais 1,3 million de tonnes, restant de très peu 4° producteur mondial derrière le Vietnam.

#### **La consommation mondiale de caoutchouc naturel :**

La consommation mondiale de 2022 s'établit à 14 millions de tonnes, en progression très faible par rapport à 2021, ce qui explique en partie l'évolution des cours.

La Chine représente 40% de la consommation mondiale, en stagnation.

Le creux de cycle de ces dernières années a été dissuasif pour les renouvellements et les nouveaux plantings, ce qui limitera la croissance de l'offre sur les prochaines années.

Si la demande retrouve son niveau de croissance des 12 dernières années, d'environ 2% par an, le marché devrait confirmer la sortie du creux de cycle qui s'était esquissé fin 2021 et début 2022, mais ce n'est pas le cas pour le moment.

*(Source sur le marché du caoutchouc naturel : Rubber Statistical Bulletin Q1 - 2023)*

#### **Évolution du SICOM 20**

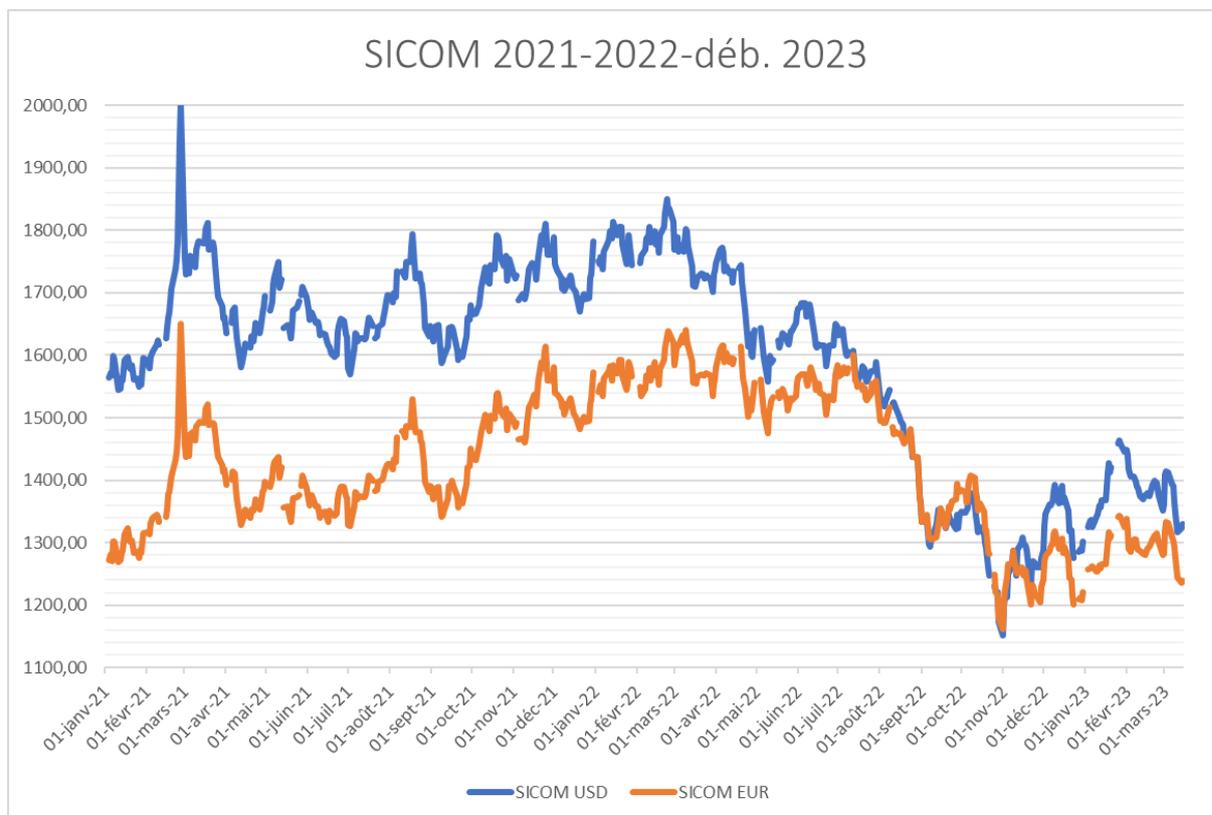
Le premier semestre 2022 a vu les cours se maintenir à un niveau appréciable de USD 1,80/Kg contre une moyenne à USD 1,68/Kg en 2021. Du mois de Mars (début de la guerre en Ukraine) à Novembre, une érosion linéaire jusqu'à toucher un point bas à USD 1,20/Kg en Novembre 2022. La forte baisse de l'Euro vis-à-vis du USD a quelque peu amorti cette chute.

Les cours se sont repris jusqu'à fin Janvier 2023 revenant à USD 1,50 de manière assez spéculative car la demande restait faible et seule la Chine a su tirer les marchés des matières premières vers le haut grâce à de bonnes prévisions de croissance.

La nouvelle érosion des prix depuis deux mois traduit la frilosité des acheteurs (principalement des pneumatiquiers) face à l'absence de prévision optimiste à court terme.

La moyenne 2022 s'établit à USD 1,54/Kg (soit EUR 1,46.2/Kg) et celle du 1er trimestre 2023 à USD 1,385 (soit EUR 1,29/Kg).

**EVOLUTION DU SICOM 20**  
**De janvier 2022 à Mars 2023 :**



En USD/kg et en équivalent €/kg

## **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

### **3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 19 juillet 2002. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives à l'exercice 2022, présentées selon les mêmes règles. Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception des changements induits par la mise en application des normes ci-dessous :

#### ***Application de la norme IFRS 16***

La norme IFRS 16 « Contrats de location » en remplacement de la norme IAS 17 « Contrats de locations » ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27) vise une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés, une transparence accrue et une comparabilité améliorée entre les sociétés qui utilisent la location pour disposer d'un actif et celles qui empruntent pour acquérir un actif.

Elle prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un impact en capitaux propres net des impôts différés.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage et
- les intérêts sur la dette de loyer

Le Groupe SIPH a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée au 1er janvier 2019.

Les contrats de location ont été préalablement identifiés par le département juridique puis un rapprochement a été effectué avec les comptes de charges de location.

L'analyse permet de ressortir les valeurs suivantes :

Les charges de loyer n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement sont relatives à des locations ponctuelles dont la durée est largement inférieure à un an et/ou dont la valeur de l'actif sous-jacent est inférieure à 5000 USD.

Le traitement des contrats de location portant sur des biens immobiliers obéit aux règles ci-dessous :

- **Baux immobiliers autres qu'emphytéotiques** : La durée de location des contrats correspond à la période non résiliable, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain. La position ANC a été retenue pour les baux commerciaux français de type 3/6/9 pour lesquels la durée du contrat est limitée à neuf ans maximum.

Certains biens immobiliers font l'objet de contrat conclu pour une durée d'un an et reconduit de façon tacite. Sur la base du caractère significatif de la valeur l'actif sous-jacent et la reconduction perpétuelle de ces contrats de location, le Groupe prend l'option de considérer la période de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour l'évaluation du droit d'usage.

- **Baux emphytéotiques** : la durée de ces contrats s'étend sur des périodes allant de 20 à 99 ans. Les conventions incluant une construction et un terrain sont décomposées en droit d'usage du terrain et droit d'usage de construction afin de tenir compte de la durée vie indéterminée du terrain. Le Groupe ne pratique de dépréciation du droit d'usage lié aux emphytéoses portant sur des terrains.

Le taux implicite n'est pas appliqué dès lors qu'il est mentionné dans la documentation juridique.

A défaut le Groupe détermine un taux d'emprunt marginal. Il correspond au taux généralement servi par les établissements financiers aux entités du Groupe lorsqu'elles ont recours à un emprunt.

Les taux d'actualisation retenus au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sont les suivants :

	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC
Taux d'actualisation	3,99%	7%	6,25%	7,50%	3,99%

### **Application de la norme IFRIC 23**

La norme IFRIC 23 vient clarifier l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement comptable en résultat. Les passifs d'impôts incertains précédemment présentés dans les provisions ont été reclassés dans les dettes d'impôts sur les sociétés.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée. L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le groupe analyse les éventuelles incidences de ces textes sur les comptes consolidés, ainsi que celles des textes publiés par l'IASB mais non encore adoptée par l'Union Européenne, dont les principaux sont :

- La norme IFRS 14 « Comptes de report réglementaires » concerne les entités primo-adoptantes des IFRS ayant des activités à tarifs réglementés et ayant enregistré des soldes de comptes de report réglementaires dans leurs états financiers en application de leur précédent référentiel comptable.
- Amendement à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions à base d'actions.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement – Application de l'exemption de consolidation
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes latentes »

Enfin, le Groupe a fait le choix de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2021.

## **3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES**

La préparation des états financiers consolidés nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12 et 8), les engagements de retraite (Note 3-20 et 19), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10, et 6-1) et l'évaluation des stocks (note 3-13 et 11).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat, notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 22),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

### **3-3 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en exerce une influence notable et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. L'ensemble des filiales du Groupe SIPH est consolidé par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle a été transféré au Groupe.

### **3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES**

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre 2022.

### **3-5 INFORMATION SECTORIELLE**

L'information sectorielle du Groupe s'analyse respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé des pays d'Afrique de l'Ouest où le Groupe est implanté et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques opérant dans d'autres environnements économiques.

Le chiffre d'affaires est présenté par secteur géographique sur la base de l'origine géographique de la production vendue à l'exception de la zone France qui correspond aux ventes « General Trade » réalisées essentiellement à l'export avec les sociétés du groupe SIFCA.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ».

Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- la production de palmier à huile
- la vente d'huile de palme et dérivés
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées pour des sociétés du groupe SIFCA.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

### **3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVICES ETRANGERES**

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'Euro (EUR).

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques sont évalués en devise lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria, le Libéria, la Côte d'Ivoire et le Ghana n'ont pas été considérés comme des pays hyper inflationnistes eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

### **3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES**

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

### **3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES**

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (*hors écart d'acquisition*) correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est dé-comptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la dé-comptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la dé-comptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (*hors terrains*) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif. Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	De 1 à 3 ans

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

### 3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill). A ce jour l'ensemble des écarts d'acquisition du groupe SIPH a été comptabilisé selon la méthode du goodwill partiel.

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et a minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2021 sont présentées en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

### 3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation au minimum chaque année, ou dès que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives relatives aux investissements. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2022, les tests de dépréciation concernent les actifs non courants. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur un peu plus de trente ans selon le cycle de maturité des cultures.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

### **3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIÈRES ET STOCKS)**

Le regroupement des superficies des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et l'estimation des stocks de production en volumes sont réalisés sur la base d'inventaires physiques à la clôture de l'exercice.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs biologiques regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer, ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas). Les superficies "replanting" sont celles en cours d'abattage ou en préparation de terrain, elles ont généralement été saignées dans l'année écoulée et sont destinées à être replantées au cours de l'année suivante, elles ne sont pas valorisées dans les actifs biologiques.

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule issue des plantations propres, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

### **3-12 ACTIFS BIOLOGIQUES – PLANTES PRODUCTRICES**

Le règlement 2015/2113 daté du 23 novembre 2015 a entériné l'adoption des modifications (amendements) à l'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à l'IAS 41 « Agriculture », intitulées « Agriculture : plantes productrices ».

Ces modifications prévoient que les plantes uniquement utilisées pour produire des produits agricoles sur plusieurs périodes, appelées plantes productrices, devraient être comptabilisées de la même manière que les immobilisations corporelles selon les dispositions de l'IAS 16 Immobilisations corporelles, leur exploitation étant similaire à des activités manufacturières.

SIPH a retenu l'option du coût historique lors de l'adoption de la norme IAS 16 révisée.

## PLANTATIONS D'HEVEAS ET DE PALMIER

Les plantations matures d'Hévéas et de palmiers sont amorties selon le mode linéaire qui traduit le rythme des avantages économiques attendus (cultures matures) :

- entre 30 et 33 ans pour les plantations matures d'Hévéas,
- entre 20 et 25 ans pour les plantations matures de palmier à huile

La base d'amortissement des arbres sous la norme IAS 16 correspond à la valeur brute des plantations à leur date de maturité.

### 3-13 STOCKS ET EN-COURS

Conformément à la norme IAS 2, les stocks en provenance d'achats externes (auprès des planteurs privés) sont valorisés à leur coût d'achat.

Quant aux stocks en provenance des plantations propres, ils sont valorisés à la juste valeur à la date de la récolte (IAS 41) représentée par le prix d'achat pratiqué auprès des planteurs privés sur le mois donné. Ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

Ce prix d'achat payé aux planteurs est égal au coût d'achat, utilisé pour valoriser les stocks en provenance d'achats externes, duquel sont déduits les commissions d'achats et les subventions de transports.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Les produits finis sont évalués au coût de production, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

### 3-14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

#### • *Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat*

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

#### • *Actifs détenus jusqu'à leur échéance*

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

#### • *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis leur part dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Celle-ci est classée dans les actifs non courants.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

• **Actifs disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

• **Compensation des actifs et passifs financiers**

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

### **3-15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE**

SIPH utilise des instruments de couverture des risques change ainsi que des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (*contrats de vente à terme et swaps*) pour sécuriser sa marge.

Pour se prémunir contre la hausse du taux d'intérêt Euribor sur lequel est indexé le taux d'intérêt du financement Colette, le groupe a en outre recours à une couverture de taux.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IFRS 9 sont classés en instruments de couverture.

Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

### **3-16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS**

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnelles » au compte de résultat consolidé.

### **3-17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IFRS 9 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

### **3-18 EMPRUNTS**

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus.

Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces parts d'emprunts sont classés en passifs non courants.

### **3-19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS**

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **3-20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL**

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (*actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.*).

#### **• Régimes de base**

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

#### **• Régimes à cotisations définies**

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

#### • Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode «Projected Unit Credit» (*unités de crédit projetées*).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture, le cas échéant
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang, à l'exception du taux retenu chez SAPH. En effet, En Côte d'Ivoire, la pratique des actuaires retient comme référence le taux de rendement des placements à court terme.

Les régimes complémentaires de retraite, le cas échéant, sont totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés dits actifs de régime (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.). Les régimes complémentaires de retraite mis en place au sein du groupe respectivement pour la France (SIPH), la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL), se présentent comme suit :

Régimes complémentaires	SIPH	SAPH	CRC	REN	GREL
Prestation définie	✓	✓	✓	✓	✓
Cotisation définie	x	x	x	x	x

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur (niveau 3) à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de la remontée des comptes consolidés à fin décembre 2022, le montant retenu au titre des indemnités de fin de carrière est le montant net entre l'actif de régime évalué à leur juste valeur et la provision comptabilisée au titre des prestations définies. A ce jour, les comptes consolidés du groupe ne présentent aucun montant d'actif net de régime.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles; ces écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 19 révisée.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

### 3-21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (*juridique ou implicite*) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif. Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

### **3-22 IMPOTS DIFFERES**

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société ayant généré les déficits reportables disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

### **3-23 CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises ainsi que les résultats et réalisés liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc).

Conformément à la norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

### **3-24 SUBVENTIONS PUBLIQUES**

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

### **3-25 RESULTAT OPERATIONNEL**

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges non courants. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

### **3-26 RESULTATS PAR ACTION**

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

### **3-27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société mais n'ont pas encore été décaissés.

### **3-28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES**

En cas de dette relative aux options de vente (put) consenties à des minoritaires, la juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

## **NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Au 31 décembre 2022, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

<b>Noms</b>	<b>Adresse</b>
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Corporation Inc (CRC)	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2022 et en 2021:

<b>Sociétés</b>	<b>Pourcentage de contrôle</b>		<b>Pourcentage d'intérêt</b>	
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
SIPH (société mère)	100,00	100,00	100,00	100,00
CRC	100,00	100,00	100,00	100,00
GREL	64,25	64,25	64,25	64,25
SAPH	68,06	68,06	68,06	68,06
REN	70,32	70,32	70,32	70,32

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

## **NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société REN intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2022 et en 2021 :

REN

	<b>Taux EUR / NGN</b>
Taux au 1er janvier 2021	469,668
Taux au 31 décembre 2021	466,125
Taux moyen sur l'exercice 2021	472,178
Taux au 1er janvier 2022	466,125
Taux au 31 décembre 2022	478,843
Taux moyen de l'exercice 2022	445,094

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2022 et en 2021 :

#### SAPH

	Taux EUR / FCFA
Taux au 1er janvier 2021	655,957
Taux au 31 décembre 2021	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2021	655,957
Taux au 1er janvier 2022	655,957
Taux au 31 décembre 2022	655,957
Taux moyen de l'exercice 2022	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en Dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2022 et en 2021.

#### CRC

	Taux EUR / USD
Taux au 1er janvier 2021	1,226
Taux au 31 décembre 2021	1,134
Taux moyen sur l'exercice 2021	1,183
Taux au 1er janvier 2022	1,134
Taux au 31 décembre 2022	1,070
Taux moyen de l'exercice 2022	1,054

## **NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### 6-1 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

Unités génératrices de trésorerie / Rubriques	SAPH (Côte d'Ivoire)	REN (Nigeria)	CRC (Liberia)	Total
<b>Variation nette au 01 janvier 2021</b>	<b>11 606</b>	<b>1 751</b>	<b>0</b>	<b>13 356</b>
Variation de la différence de conversion	0	13	0	13
Dépréciation de l'exercice	0	0	0	0
<b>Valeur nette Au 31 décembre 2021</b>	<b>11 606</b>	<b>1 764</b>	<b>0</b>	<b>13 370</b>
Variation de la différence de conversion	0	-47	0	-47
Dépréciation de l'exercice	0	0	0	0
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>11 606</b>	<b>1 717</b>	<b>0</b>	<b>13 323</b>

A chaque arrêté annuel, la valeur recouvrable de chaque UGT du groupe est comparée à sa valeur contributive au bilan consolidé composée de l'écart d'acquisition et des actifs économiques (*immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports*).

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Le groupe possède quatre unités génératrices de trésorerie, dont deux auxquelles sont rattachées des goodwill et qui font l'objet d'un test de dépréciation obligatoire en fin d'année. SIPH apprécie, à la fin de chaque période de reporting, s'il existe un quelconque indice qu'une UGT puisse avoir subi une perte de valeur. En cas de tels indices, la valeur recouvrable de l'UGT est calculée.

La valeur recouvrable de chaque UGT correspond à la valeur d'utilité au sens d'IAS 36 qui est déterminée selon de multiples critères (*WACC, SICOM, ...*). Les business plans matérialisent ces hypothèses et sont approuvés par la direction.

Au 31 décembre 2022, à l'issue de l'impairment test, aucune dépréciation n'a été constatée sur les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable de l'UGT CRC étant toujours nulle, l'actif économique continue à être maintenue à zéro.

Les taux d'actualisation par pays utilisés respectivement pour la Côte d'Ivoire (SAPH), le Libéria (CRC), le Nigéria (REN) et le Ghana (GREL) se présentent comme suit au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2020. Nous avons mis en évidence ci-dessous les taux d'actualisation comparatifs entre 2022 et 2020 sur chacune des UGT.

Rubrique	SAPH			CRC			REN			GREL		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Taux d'actualisation	15,79%	8,97%	9,10%	26,76%	15,02%	16,50%	21,19%	10,83%	10,60%	35,57%	13,25%	12,30%

## 6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste « autres immobilisations incorporelles » passe de 2 287 milliers d'euros à 1 250 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Cette évolution s'explique principalement par les dépréciations annuelles de logiciel (SAP notamment) chez RENL, SIPH et GREL dans le respect du plan d'amortissement initial.

## NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2022, ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2022	Acqui-sitions	Ces-sions	Trans-ferts (*)	Diff. de conver-sion	Valeur brute au 31/12/2022
- Terrains	5 365	0	0	0	-33	5 332
- Bâtiments	130 041	2 990	-1 462	3 452	-331	134 689
- Matériel et outillage industriel	83 907	4 390	-915	1 874	-320	88 936
- Matériel de bureau	7 376	442	-273	254	-52	7 747
- Matériel de transport	18 890	1 042	-1 401	528	-101	18 958
- Installation et agencement	18 818	1 853	-479	398	-0	20 590
- Autres immobilisations corporelles	193	0	0	0	-5	187
- Préparation de terrain	8 651	1 208	0	-1 754	-0	8 104
- Autres immobilisations en cours	11 027	19 235	0	-5 981	-5	24 276
- Avances et acomptes s/immo. corp.	5 103	8 757	0	-525	0	13 335
<b>TOTAL</b>	<b>289 370</b>	<b>39 917</b>	<b>-4 530</b>	<b>-1 754</b>	<b>-848</b>	<b>322 156</b>

Rubriques	Amortis-sements et provisions au 01/01/2022	Dotations	Re-prises	Ces-sions	Trans-ferts (*)	Diff. de conver-sion	Amortis-sements et provisions au 31/12/2022
- Terrains	0	0	0	0	0	0	0
- Bâtiments	62 613	5 907	0	-853	0	-145	67 522
- Matériel et outillage industriel	61 728	7 026	0	-806	0	-190	67 758
- Matériel de bureau	6 155	683	0	-261	0	-43	6 534
- Matériel de transport	15 369	1 969	0	-1 380	0	-94	15 865
- Installation et agencement	13 844	1 964	0	-346	0	-2	15 460
- Autres immobilisations corporelles	-1 667	39	0	0	0	-5	-1 633
- Immobilisations corp. en cours (α)	11 313	0	0	0	0	0	11 313
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>169 355</b>	<b>17 589</b>	<b>0</b>	<b>-3 646</b>	<b>0</b>	<b>-479</b>	<b>182 819</b>

(\*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations corporelles et en actifs biologiques producteurs.

Les immobilisations corporelles, en valeur nette sont en hausse de 19,32 M€ et s'établissent à 139,34 M€ à fin décembre 2022. Elles se détaillent par nature comme suit :

Rubriques	Valeur nette au 01/01/2022	Dotations aux provisions pour perte de valeur	Reprises sur provisions pour perte de valeur	Autres variation nette de l'exercice	Valeur nette au 31/12/2022
- Terrains	5 365	0	0	-33	5 332
- Bâtiments	67 428	0	0	-260	67 167
- Matériel et outillage industriel	22 179	0	0	-1 001	21 178
- Matériel de bureau	1 221	0	0	-9	1 212
- Matériel de transport	3 521	0	0	-428	3 093
- Installation et agencement	4 974	0	0	156	5 130
- Préparation de terrain	8 651	0	0	-546	8 104
- Autres immobilisations corporelles	1 860	0	0	-39	1 821
- Immobilisations corporelles en cours	-286	0	0	13 249	12 963
- Avances et acomptes s/immo. corp.	5 103	0	0	8 232	13 335
<b>TOTAL</b>	<b>120 016</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 321</b>	<b>139 337</b>

Le groupe possède quatre unités génératrices de trésorerie, dont deux auxquelles sont rattachées des goodwill et qui font l'objet d'un test de dépréciation obligatoire en fin d'année. SIPH apprécie, à la fin de chaque période de reporting, s'il existe un quelconque indice qu'une UGT puisse avoir subi une perte de valeur. En cas de tels indices, la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. D'autre part, les actifs contributifs de CRC restent maintenu à zéro depuis l'exercice 2015.

A l'arrêté de la clôture 2022, à l'issue du test de perte de valeur sur l'ensemble des UGT du groupe, aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs corporels amortissables.

En outre, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait aucune dépréciation des actifs corporels amortissables au 31 décembre 2022.

Nous avons mis en évidence ci-dessous les taux d'actualisation comparatifs entre 2022 et 2020 sur chacune des UGT.

Rubrique	SAPH			CRC			REN			GREL		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Taux d'actualisation	15,79%	8,97%	9,10%	26,76%	15,02%	16,50%	21,19%	10,83%	10,60%	35,57%	13,25%	12,30%

A titre de rappel, au 31 décembre 2021, ce poste se détaillait comme suit par nature:

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2021	Acqui-sitions	Ces-sions	Trans-ferts (*)	Diff. de conver-sion	Valeur brute au 31/12/2021
- Terrains	1 479	-	-	3 877	9	5 365
- Bâtiments	118 054	3 924	-	7 986	77	130 041
- Matériel et outillage industriel	71 437	3 310	- 865	9 965	60	83 907
- Matériel de bureau	6 954	384	- 252	278	12	7 376
- Matériel de transport	16 735	1 610	- 541	1 058	29	18 890
- Installation et agencement	17 423	1 306	-	88	- 0	18 818
- Autres immobilisations corporelles	543	71	-	422	2	193
- Préparation de terrain	8 421	866	-	636	- 0	8 651
- Autres immobilisations en cours	6 609	11 803	- 3	7 384	2	11 028
- Avances et acomptes s/immo. corp.	479	5 125	-	501	-	5 102
<b>TOTAL</b>	<b>248 134</b>	<b>28 397</b>	<b>- 1 661</b>	<b>14 308</b>	<b>192</b>	<b>289 371</b>

(\*) Les montants résiduels de la colonne « Transferts » correspondent aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés, au cours de l'exercice, en immobilisations incorporelles et en actifs biologiques producteurs.

Rubriques	Amortis-sements et provisions au 01/01/2021	Dotations	Re-prises	Ces-sions	Trans-ferts (*)	Diff. de conver-sion	Amortis-sements et provisions au 31/12/2021
- Terrains	0	0	0	0	0	0	0
- Bâtiments	56 177	5 916	0	0	486	34	62 613
- Matériel et outillage industriel	55 610	6 708	0	-665	30	45	61 728
- Matériel de bureau	5 811	581	0	-247	0	9	6 155
- Matériel de transport	13 586	1 822	0	-530	470	21	15 369
- Installation et agencement	11 488	1 821	0	0	535	0	13 844
- Autres immobilisations corporelles	62	0	0	0	0	0	62
- Immobilisations corp. en cours (a)	2 611	36	0	0	6 936	1	9 584
- Avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>145 345</b>	<b>16 884</b>	<b>0</b>	<b>-1 443</b>	<b>8 457</b>	<b>111</b>	<b>169 355</b>

Rubriques	Valeur nette au 01/01/2021	Dotations aux provisions pour perte de valeur	Reprises sur provisions pour perte de valeur	Autres variation nette de l'exercice	Valeur nette au 31/12/2021
- Terrains	1 479	-	-	3 886	5 365
- Bâtiments	61 877	-	-	5 551	67 428
- Matériel et outillage industriel	15 827	-	-	6 352	22 179
- Matériel de bureau	1 143	-	-	79	1 222
- Matériel de transport	3 149	-	-	372	3 521
- Installation et agencement	5 935	-	-	961	4 974
- Préparation de terrain	8 421	-	-	230	8 651
- Autres immobilisations corporelles	481	-	-	288	193
- Immobilisations corporelles en cours	3 998	-	-	2 617	1 381
- Avances et acomptes s/immo. corp.	479	-	-	4 623	5 102
<b>TOTAL</b>	<b>102 789</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 227</b>	<b>120 016</b>

## **NOTE 7 BIS – DROIT D’USAGE IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Suite à la mise en application de la norme IFRS 16, l'évolution des droits d'usage se détaille ainsi :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute au 01/01/2022</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Trans-ferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Valeur brute au 31/12/2022</i>
- Droit d'usage terrains	3 688				166	3 853
- Droit d'usage bâtiments	3 997	144			1 168	5 309
- Droit d'usage matériel de transport	235					235
- Droit d'usage installation et agencement	55					55
<b>TOTAL</b>	<b>7 975</b>	<b>144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 333</b>	<b>9 453</b>

<i>Rubriques</i>	<i>Amortis-sements et provisions au 01/01/2022</i>	<i>Dotations</i>	<i>Re-prises</i>	<i>Cessions</i>	<i>Trans-ferts (*)</i>	<i>Diff. de conversion</i>	<i>Amortis-sements et provisions au 31/12/2022</i>
- Droit d'usage bâtiments	1 662	698			-478	-28	1 854
- Droit d'usage matériel de transport	235						235
- Droit d'usage installation et agencement	55						55
<b>TOTAL</b>	<b>1 952</b>	<b>698</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-478</b>	<b>-28</b>	<b>2 144</b>

## **NOTE 8 – ACTIFS BIOLOGIQUES PRODUCTEURS**

Les plantes productrices, qui sont entrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans le champ d'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles », sont comptabilisées selon le modèle du coût historique.

La valeur brute des plantes productrices est basée sur l'activation de coûts incorporables au sens d'IAS 16 (Coûts directs, indirects), ainsi que d'IAS 23 (intérêts d'emprunts).

Le groupe n'évalue pas la production agricole sur pied (avant la récolte). En effet, par nature, cette notion n'est pas applicable à l'hévéa dont la production agricole (latex) se trouve à l'intérieur même de l'arbre. Le groupe estime, en outre, que la récolte sur pied des palmiers ne peut être évaluée de manière fiable, avec un degré suffisant de certitude sans engendrer des coûts disproportionnés par rapport à l'utilité de l'information ainsi recueillie.

Les plantations matures d'hévéas et de palmiers sont amorties selon le mode linéaire qui traduit le rythme des avantages économiques attendus (cultures matures) :

- entre 30 et 33 ans pour les plantations matures d'hévéas,
- entre 20 et 25 ans pour les plantations matures de palmier à huile

La base d'amortissement des arbres sous la norme IAS 16 correspondra à la valeur brute des plantations à leur date de maturité.

Ce poste se détaille comme suit par nature de plantes productrices :

<b>Rubriques</b>	<b>Valeur nette 31/12/2022</b>	<b>Valeur nette 31/12/2021</b>
Plantations immatures et matures d'hévéas	136 808	134 111
Plantations immatures de palmier à huile	8 524	7 669
Pépinière	2 298	4 081
<b>TOTAL</b>	<b>147 631</b>	<b>145 861</b>
Dont:		
<u>Hévéas</u>	<b>139 106</b>	<b>138 192</b>
- SAPH	61 298	61 054
- GREL	50 482	49 870
- REN (α)	17 609	17 552
- CRC	9 717	9 717
<u>Palmier à huile</u>	<b>8 524</b>	<b>7 669</b>
- SAPH	7 818	7 064
- GREL	707	605
- REN	0	0
- CRC	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>147 631</b>	<b>145 861</b>

Les variations de la valeur comptable des plantes productrices se résument comme suit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 :

<b>Rubriques</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Au 1er janvier	145 861	142 501
Variation nette des pépinières	-1 825	824
Augmentation	6 931	6 059
Diminution	-58	-98
Transferts*	1 754	647
Dotations aux amortissements	-4 548	-4 211
Dépréciations pour perte de valeur	0	0
Ecart de conversion (α)	-505	139
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>147 631</b>	<b>145 861</b>

(\*) Les montants de la ligne « Transferts » correspondent essentiellement aux actifs (en valeur brute et en amortissements) reclassés des immobilisations corporelles vers les actifs biologiques.

Suite à l'impairment test réalisé à la fin de l'exercice 2022, en comparaison de la valeur recouvrable de l'UGT CRC avec la valeur contributive des écarts d'acquisition et des actifs économiques inscrite au bilan consolidé, la valeur des actifs contributifs de l'UGT CRC reste maintenue à zéro.

De plus, une variation à la hausse des taux d'actualisation de 2 % pour chacune des UGT n'entraînerait ni dépréciation, ni reprise de provision complémentaires dans les comptes consolidés du groupe. Pour rappel, à l'exception de celles portant sur l'écart d'acquisition, ces provisions pour dépréciation présentent un caractère réversible.

Nous avons mis en évidence ci-dessous les taux d'actualisation comparatifs entre 2022 et 2020 sur chacune des UGT.

Rubrique	SAPH			CRC			REN			GREL		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Taux d'actualisation	15,79%	8,97%	9,10%	26,76%	15,02%	16,50%	21,19%	10,83%	10,60%	35,57%	13,25%	12,30%

Les pépinières sont évaluées au coût historique et s'élèvent à 2 298 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 4 081 à fin décembre 2021.

Au cours de l'exercice, les frais financiers incorporés aux plantes productrices se sont élevés à 832,4 mille euros, essentiellement chez SAPH et GREL, pour un taux moyen pondéré de capitalisation à 3,8%. A titre de comparaison, le montant des frais financiers activés en 2020 s'élevait à 1 280 milliers d'euros avec un taux moyen pondéré de capitalisation situé entre 5,4% et 6,01%.

Les plantes productrices de GREL ont été données, pour leur totalité (dans la limite des encours de prêt soit 8,5 millions d'euros), en nantissement de dette, conjointement à la SG Ghana et la PROPARGO à la clôture de l'exercice.

Il n'y a aucune plante productrice dont la propriété est soumise à des restrictions chez SAPH, REN et CRC. Le groupe ne reçoit aucune subvention portant sur ces actifs biologiques.

## **NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Ce poste comprend :

<i>Rubriques</i>	<i>Valeur brute 31/12/2022</i>	<i>Dépréciations 31/12/2022</i>	<i>Valeur Nette 31/12/2022</i>	<i>Valeur Nette 31/12/2021</i>
Titres de participation non consolidés	131	0	131	131
Autres immobilisations financières	2 101	-635	1 466	1 424
<b>Total</b>	<b>2 232</b>	<b>-635</b>	<b>1 596</b>	<b>1 554</b>

## **NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
Autres créances non courantes	851	276
Avances aux planteurs	-	-
<b>Total</b>	<b>851</b>	<b>276</b>

## **NOTE 11 - STOCKS**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
<b><u>Caoutchouc</u></b>		
Matières premières	58 271	55 389
Produits finis	28 384	30 251
<b><u>Autres</u></b>		
Stocks de marchandises et d'autres approvisionnements	27 744	21 070
Dépréciation stocks de marchandises et d'autres approvisionnements	-1 616	-1 409
<b>Total</b>	<b>112 784</b>	<b>105 300</b>

En application des normes IAS 2 (stocks) et IAS 41 (production agricole), les quantités en stock font l'objet d'un suivi par provenance (plantations propres ou achats auprès des planteurs villageois) et par antériorité, ce qui permet de valoriser :

- les achats aux planteurs villageois sont réalisés à leur coût effectif d'achat de la période (Prix d'achat auquel se rajoutent les frais accessoires d'achat) ;
- la production propre à la juste valeur, correspondant au prix d'achat auprès des planteurs villageois à la date de récolte; ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

Le caoutchouc usiné (produit fini) est valorisé en rajoutant les frais d'usinage à la valorisation moyenne des fonds de tasse.

Au 31 décembre 2022, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2022	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2022	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2022	Quantité (en tonnes) au 31/12/2022	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2022	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2022	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
<b>Matières premières :</b>								
SAPH	36 147	0,931	33 650	48 741	0,795	38 769	12 594	5 119
GREL	17 668	0,939	16 592	16 312	0,975	15 899	-1 356	-693
REN	2 869	1,124	3 225	2 032	1,559	3 167	-838	-58
CRC	2 098	0,916	1 922	557	0,784	436	-1 541	-1 485
<b>Total</b>	<b>58 782</b>	<b>0,942</b>	<b>55 389</b>	<b>67 642</b>	<b>0,861</b>	<b>58 271</b>	<b>8 860</b>	<b>2 883</b>

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2022	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2022	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2022	Quantité (en tonnes) au 31/12/2022	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2022	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2022	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
<b>Produits finis :</b>								
SAPH	20 037	1,122	22 489	16 431	1,027	16 880	-3 606	-5 609
GREL	2 484	1,165	2 895	4 442	1,201	5 336	1 957	2 441
REN	2 736	1,275	3 488	2 979	1,750	5 214	243	1 726
CRC	1 231	1,121	1 379	954	1,000	955	-276	-424
<b>Total</b>	<b>26 488</b>	<b>1,142</b>	<b>30 251</b>	<b>24 807</b>	<b>1,144</b>	<b>28 384</b>	<b>-1 681</b>	<b>-1 866</b>

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks de caoutchouc dans les comptes au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubriques	Quantité (en tonnes) au 01/01/2021	Prix unitaire (€/Kg) au 01/01/2021	Valeur (en milliers d'euros) au 01/01/2021	Quantité (en tonnes) au 31/12/2021	Prix unitaire (€/Kg) au 31/12/2021	Valeur (en milliers d'euros) au 31/12/2021	Variation (Tonnes)	Variation (K€)
<b>Matières premières :</b>								
SAPH	34 628	0,800	27 701	36 154	0,931	33 650	1 526	5 949
GREL	10 012	0,815	8 163	17 668	0,939	16 592	7 656	8 429
REN	3 810	1,010	3 847	2 869	1,124	3 225	-941	-623
CRC	501	0,820	411	2 098	0,916	1 922	1 596	1 511
<b>Total</b>	<b>48 951</b>	<b>0,820</b>	<b>40 123</b>	<b>58 789</b>	<b>0,942</b>	<b>55 389</b>	<b>9 838</b>	<b>15 266</b>

## NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	2022	2021
Créances clients et comptes rattachés	43 690	45 437
<i>dont créances clients *</i>	42 884	43 984
<i>dont comptes courants financiers</i>	806	1 453
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-2 378	-2 108
<b>Créances clients - net</b>	<b>41 311</b>	<b>43 329</b>
Autres Créances	28 568	21 276
Dépréciation des autres créances	-864	-518
<b>Autres Créances - net</b>	<b>27 704</b>	<b>20 758</b>
Charges constatées d'avance	528	1 357
<b>Total</b>	<b>69 543</b>	<b>65 443</b>

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellées majoritairement en euros. Au 31 décembre 2022, les créances clients représentent un montant de 42 884 milliers d'euros. Les dépréciations de créances clients enregistrent une hausse nette de 270 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les créances provisionnées sont rattachées aux autres activités que le caoutchouc : l'activité caoutchouc ayant des conditions de paiement cash contre documents. Le classement par antériorité des provisions pour dépréciation des créances client est indiqué ci-après :

	31/12/2022	31/12/2021
Entre six mois et un an	302	0
Depuis plus d'un an	2 076	2 108
<b>Total</b>	<b>2 378</b>	<b>2 108</b>

	Montants en milliers d'euros
<b>Au 1er janvier 2021</b>	<b>2 268</b>
Provision pour dépréciation des créances	0
Reprise pour provision devenue sans objet	-160
Reclassement	0
Ecart de conversion	0
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>2 108</b>
Provision pour dépréciation des créances	302
Reprise pour provision devenue sans objet	-33
Reclassement	0
Ecart de conversion	0
<b>AU 31 décembre 2022</b>	<b>2 378</b>

Au 31 décembre 2022, les créances clients représentent un montant de 42 884 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	31/12/2022	31/12/2021
Echu	0	0
Entre 0 et 3 mois	32 911	37 375
Entre 3 et 6 mois	2 146	3 156
Entre 6 et 9 mois	103	231
Entre 9 mois et 12 mois	7 724	3 222
<b>TOTAL</b>	<b>42 884</b>	<b>43 984</b>

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées au sein du Groupe (remise des documents contre paiement) limitent le crédit accordé aux clients.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs significatifs dépréciés.

## **NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>VARIATION</i>
<b><u>Autres actifs financiers courants</u></b>	<b>4 485</b>	<b>0</b>	<b>4 485</b>
Appels de marge sur contrats de couverture caoutchouc		-	-
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	3 198	0	3 198
Comptes en devises	1 287	-	1 287

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>VARIATION</i>
<b><u>Autres passifs financiers courants</u></b>	<b>- 0</b>	<b>2 276</b>	<b>- 2 647</b>
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	- 0	2 100	- 2 288
Comptes en devises	-	176	- 359

Ces postes comprennent :

- les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.
- Les contrats à terme de devises sont utilisés par le Groupe pour faire face aux risques de change sur les contrats d'achat & de vente de caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES MATIERES**

### **■ Contrats SWAP**

Au 31 décembre 2022, l'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 35 560 tonnes de caoutchouc à échéance décembre 2022, soit 45 millions d'euros. La valorisation de ces dérivés à la clôture s'élève à +3 198 milliers d'euros.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>VARIATION</i>
<b><u>Autres actifs financiers courants</u></b>			
Juste valeur des opérations de couverture caoutchouc	3 198	-	-
Juste valeur des contrats de couverture de change	1 287	663	624

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>VARIATION</i>
<b><u>Autres passifs financiers courants</u></b>			
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	- 0	2 100	- 2 288
Juste valeur des contrats à terme de devises	-	176	- 359

### **■ JV Dérivés de taux d'intérêts**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>VARIATION</i>
<b><u>Autres actifs financiers courants</u></b>	<b>3 684</b>	<b>373</b>	<b>3 311</b>
Juste valeur des dérivés de taux d'intérêts	3 684	373	3 311

## **NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités (Note 26.3)	55 716	34 263
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 26.3)	2 986	129
<b>TOTAL</b>	<b>58 702</b>	<b>34 392</b>

## **NOTE 15 – CAPITAL APORTE ET PRIMES D'EMISSION**

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (Actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
<b>Au 1er janvier 2021</b>	5 060 790	11 569	25 179	36 748
<b>Au 31 décembre 2021</b>	5 060 790	11 569	25 179	36 748
<b>Au 31 décembre 2022</b>	5 060 790	11 569	25 179	36 748

	2022	2021
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en K€)	33 882	34 703
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790
<b>Résultat de base et dilué par action (€ par action)</b>	<b>6,69</b>	<b>6,86</b>

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 25 juin 2021 statuant sur les comptes au 31 décembre 2020, le résultat net pour un montant de 1,5 millions d'euros a été entièrement affecté en report à nouveau.

Suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 05 juin 2020 statuant sur les comptes au 31 décembre 2019, le résultat net pour un montant de 1,35 millions d'euros a été entièrement affecté en report à nouveau.

Le capital social de SIPH est exclusivement détenu par SIFCA (55,59%) et par CFM (44,41%).

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2021	55,59%	54,82%	44,41%	45,18%
Au 31 décembre 2022	58,03%	57,26%	41,97%	42,74%

## **NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS**

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs	36 156	24 659
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	11 898	12 720
Autres dettes	9 229	4 532
<b>TOTAL</b>	<b>57 283</b>	<b>41 911</b>

Les postes « Fournisseurs » enregistrent une hausse de 11 497 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent ; essentiellement du à la réduction de l'en-cours d'achat chez SAPH pour 7 751 milliers d'euros et chez GREL pour 2 114 milliers d'euros.

Le poste « Autres dettes » augmente de 4 697 milliers d'euros due principalement à :

- Hausse des autres dettes chez GREL pour 2 956 milliers d'euros;
- Hausse des autres dettes chez REN pour 458 milliers d'euros ;
- Hausse des autres dettes chez SAPH pour 203 milliers d'euros.

La baisse des « dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt » est 822 milliers d'euros ; essentiellement du :

- à la baisse de l'en-cours des dettes fiscales chez SIPH pour 1 166 milliers d'euros ;
- à l'augmentation de l'en-cours des dettes sociales chez GREL pour 326 milliers d'euros ;

## **NOTE 17 – DETTES D'IMPÔT SUR LE RESULTAT**

<i>Rubriques</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<i>Variation Nette</i>
SAPH	9 359	6 551	2 808
REN	58	1 112	-1 055
<b>TOTAL</b>	<b>10 050</b>	<b>7 663</b>	<b>2 387</b>

La hausse des dettes d'impôt sur le résultat s'explique essentiellement par l'augmentation de l'en-cours chez SAPH.

## **NOTE 18 – EMPRUNTS**

<i>Rubriques</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Non courants</b>		
Emprunts bancaires	68 043	76 647
	<b>68 043</b>	<b>76 647</b>
<b>Courants</b>		
Découverts bancaires (Note 26-3)	3	548
Emprunts bancaires	18 877	18 076
Crédit spot	35 063	28 203
	<b>53 943</b>	<b>46 827</b>
<b>Total des emprunts</b>	<b>121 986</b>	<b>123 474</b>

Le poste « Emprunts bancaires non courants » enregistre une baisse de 8,6 millions d'euros en raison de:

- Reception de la tranche de 12,5 millions d'euros emprunt chez SIPH auprès de la Société Générale ;
- des remboursements d'emprunts sur l'exercice pour un montant de 20,7 millions d'euros (*dont 12 millions d'euros chez SIPH, 5,8 millions d'euros chez SAPH, 2,99 millions d'euros chez GREL*) ;

L'analyse de l'évolution du poste Emprunts Bancaires Courants peut être présentée ainsi :

- Le poste « crédit spot » concerne SAPH.
- le poste « découvert bancaire » baisse de 6,860 millions d'euros au 31 décembre 2022. il concerne essentiellement SAPH.

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

<i>Rubriques</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Entre 1 et 2 ans	36 714	38 003
Entre 2 et 5 ans	18 158	28 052
Supérieurs à 5 ans	13 171	10 592
	<b>68 043</b>	<b>76 647</b>

■ *Instruments de couverture*

Variation de juste valeur d'instruments dérivés de taux d'intérêt directement reconnus en capitaux propres :

<i>En K€</i>	<i>Couverture de flux Taux</i>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>373</b>
Variation de la période	3 311
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>3 684</b>

Les caractéristiques des principaux emprunts et crédits spots contractés par les filiales sont résumées comme suit:

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2022 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2021 (en milliers d'euros)
<b>SIPH</b>				
Société Générale	4,54%	Variable		
Principal			73 000	72 500
			0	
<b>SAPH</b>				
Ecobank (Crédit spot)	7,50%	Fixe		
Principal			<b>7 622</b>	<b>4 573</b>
SIB (Crédit spot)	8,00%	Fixe		
principal			<b>3 811</b>	-
BNI	4,75%	Fixe		
principal			<b>7 473</b>	<b>9 642</b>
BNI (Crédit spot)	8,50%	Fixe		
principal			<b>3 049</b>	<b>1 524</b>
SGBCI (Crédit spot)	6,00%	Fixe		
principal			<b>6 860</b>	<b>6 860</b>
BACI (Crédit spot)	5,50%	Fixe		
principal			<b>3 049</b>	<b>3 049</b>
BOA (Crédit spot)	6,00%	Fixe		
principal			<b>4 573</b>	<b>3 049</b>
BICICI (Crédit spot)	6,50%	Fixe		
principal			<b>4 573</b>	<b>4 573</b>
STANDARD (Crédit spot)	5,00%	Fixe		
principal			<b>1 524</b>	<b>4 573</b>
<b>GREL</b>				
Société générale	Euribor 6mois+6,25%	Variable		
Principal			<b>1 406</b>	<b>2 344</b>
Proparco	Euribor 12mois+4,50%	Variable		
Principal			<b>3 943</b>	<b>6 176</b>
<b>Sous-total Emprunts hors incidence du coût amorti</b>			<b>120 885</b>	<b>118 863</b>
Autres <i>(dont découverts bancaires et incidence du coût amorti)</i>			<b>1 101</b>	<b>4 611</b>
<b>Total</b>			<b>121 986</b>	<b>123 474</b>

## **NOTE 19 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES**

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & GREL pour un montant de 826 milliers d'euros au 31 décembre 2022, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

	Solde au 01/01/22	Gains / pertes actuarielles	Coût des prestations rendues	Coûts financiers	Prestations payées	Autres	Diff. de conv.	Solde au 31/12/2022
Indemnités de départ en retraite	9 819	57	473	-148	-532	-54	800	10 414

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (*le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires*) :

Rubrique	REN		SIPH		SAPH		GREL		CRC	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Taux d'actualisation	13,10%	13,30%	0,34%	0,34%	3,50%	3,50%	19,8%	21,10%	15,00%	15,00%
Taux d'augmentation futur des salaires	13,00%	13,00%	2%	2%	2,00%	2,00%	12,00%	14,00%	5,00%	5,00%

## **NOTE 20 - AUTRES PASSIFS LONG TERME**

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs long terme	109	109
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>109</b>

Ce poste reste stable entre 2022 et 2021.

## **NOTE 21 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS**

Ce poste est composé de diverses provisions pour litiges d'un montant global de 333 milliers d'euros au 31 décembre 2022, lesquelles concernent principalement les filiales SAPH et CRC. Il ne subit pas de variation.

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Autres provisions pour charges à moins d'un an	-	-
Autres provisions pour risques à moins d'un an	312	312
Provisions pour litiges à moins d'un an	21	21
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>333</b>

## **NOTE 22 - IMPOTS DIFFERES**

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2022 à un passif net de 4 226 milliers d'euros contre un passif net de 6 133 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

La variation des passifs (ou actifs) d'impôts différés nets durant l'exercice 2022 est détaillée ci-après :

	Activatio n des frais financier s	Allocation de prix sur les actifs biologiques	Charges non incorpo rables	Juste valeur de la pro duction agricole	Différence s temporair es	Neutra lisation prov. Règle mentée	Déficits reportabl es imputabl s sur des bénéfices	Crédit d'impôt sur investis sements	Juste valeur des instru ments de couvertur	Autres	Total
<b>Au 1er janvier 2021</b>	<b>1 053</b>	<b>770</b>	<b>-603</b>	<b>2 569</b>	<b>-240</b>	<b>3 507</b>	<b>0</b>	<b>-1 776</b>	<b>-173</b>	<b>-604</b>	<b>4 502</b>
Incidence des réserves	-451	-226	0	0	0	0	0	0	0	1 291	615
Débité du / (crédité au) compte de résultat	512	-157	0	-117	1 545	0	0	0	0	-765	1 017
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 114</b>	<b>387</b>	<b>-603</b>	<b>2 452</b>	<b>1 305</b>	<b>3 507</b>	<b>0</b>	<b>-1 776</b>	<b>-173</b>	<b>-79</b>	<b>6 133</b>
Incidence des réserves	-680	-10	0	0	0	0	0	0	0	-74	-763
Débité du / (crédité au) compte de résultat	58	-154	0	-433	-590	0	0	0	0	-26	-1 144
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>492</b>	<b>223</b>	<b>-603</b>	<b>2 020</b>	<b>715</b>	<b>3 507</b>	<b>0</b>	<b>-1 776</b>	<b>-173</b>	<b>-178</b>	<b>4 226</b>

## **NOTE 23 - CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Salaires et traitements	57 510	47 986
Charges sociales	5 203	4 651
<b>TOTAL</b>	<b>62 713</b>	<b>52 636</b>

Les charges de personnel subissent une hausse de l'ordre de 10 077 milliers d'euros par rapport à l'exercice 2021 et s'élèvent à 62 713 milliers d'euros à fin décembre 2022.

Elles sont présentées hors impact des *provisions sur salaires* et *charges payées de départ à la retraite*

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Permanents	9 269	9 307
Non permanents	3 877	3 493
<b>TOTAL</b>	<b>13 146</b>	<b>12 800</b>

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

## **NOTE 24 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'intérêt sur emprunts à long terme	-4 075	-3 851
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>-4 075</i>	<i>-3 851</i>
Revenus de valeurs mobilières	9	8
Gains / (pertes) nets de changes	20 270	4 376
Autres produits financiers	76	506
Autres charges financières sur trésorerie à court terme	-14 808	-3 606
<i>Total Produits nets de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>	<i>5 546</i>	<i>1 283</i>
<b>Total coût de l'endettement financier net</b>	<b>1 471</b>	<b>-2 568</b>

Le coût de l'endettement financier net est en amélioration de 4 039 milliers d'euros et s'élève à 1 471 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Cette évolution s'explique un résultat positif sur les gains et pertes de change provenant essentiellement de GREL.

## **NOTE 25 - IMPOT SUR LES SOCIETES**

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	-15 770	-12 743
Autres impôts exigibles sur résultat	-11	-
Impôts différés (Note 22)	1 144	-1 018
<b>Total</b>	<b>-14 637</b>	<b>-13 760</b>

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Résultat de l'exercice	48 389	47 791
Charge / (produit d'impôt)	- 14 637	- 13 760
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>63 027</b>	<b>61 551</b>
Taux d'impôt de la société mère	25,00%	27,50%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	15 757	16 927
Rapprochement :		
- Différences de taux d'imposition	- 4 174	- 587
- Impôts de distribution	1 769	-
- Déficit reportable non activé (GREL)	-	-
- Déficit reportable non activé (CRC)	1 157	879
Ecart sur impot exigible	-	- 3 358
- Autres (différences permanentes)	128	- 100
<b>Charge / (produit) réel d'impôt</b>	<b>14 637</b>	<b>13 760</b>

(\*) La différence de taux d'imposition correspond au cumul des différences entre l'impôt théorique de la mère, SIPH à 25% et l'impôt au taux local pour chaque filiale.

## **NOTE 26 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**

### **26-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR**

<b>Rubriques</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Ecart d'évaluation / juste valeur sur les stocks	- 260	- 1 058
<b>TOTAL</b>	<b>- 260</b>	<b>- 1 058</b>

### **26-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Variation des stocks	-5 317	-23 574
Variation des clients et autres débiteurs	-757	-8 023
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	14 573	-5 973
<b>Total</b>	<b>8 500</b>	<b>-37 569</b>

La variation du besoin en fonds de roulement est due à la conjugaison des facteurs suivants :

- hausse des encours de stocks, essentiellement chez SAPH, GREL et CRC
- hausse des encours clients chez SIPH ;
- hausse des encours fournisseur chez SAPH.

### **26-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE**

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31/12/2022</b>	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01/01/2022</b>
Valeurs mobilières de placement	2 986	129
Disponibilités	55 716	34 263
Intérêts courus non échus s/disponibilités	-	-
<i>Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>58 702</i>	<i>34 392</i>
Découverts bancaires	-3	-548
Intérêts courus non échus - passif	-165	-119
<b>Total</b>	<b>58 533</b>	<b>33 725</b>

**NOTE 27 – EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT**  
**CONSOLIDE SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2022**

En M€	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<b>Chiffre d'affaires caoutchouc</b>	<b>514,9</b>	<b>466,0</b>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>536,6</b>	<b>485,5</b>
Coûts des caoutchoucs produits & frais sur vente	-399,5	-369,7
Variations stock matières 1ères & produits finis	-1,7	17,5
Coût des autres ventes	-14,7	-13,8
Coût des marchandises vendues	-415,9	-366,0
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>120,6</b>	<b>119,5</b>
Frais généraux	-32,8	-32,3
Dotations aux amortissements	-23,8	-20,9
Dotations aux amortissements droits d'usage	-0,8	-0,7
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>63,2</b>	<b>65,6</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>61,6</b>	<b>64,2</b>
Coûts de l'endettement net	1,5	-2,6
Charge d'impôt sur résultat	-14,6	-13,8
<b>Résultat net</b>	<b>48,4</b>	<b>47,8</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>33,9</b>	<b>34,7</b>

## NOTE 28 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques. Le principal décideur opérationnel du groupe SIPH est son Directeur Général.

### 28-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2022 et 2021 se présentent de la manière suivante:

COMPTE DE RESULTAT <i>En milliers d'euros</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>514 890</b>	<b>466 043</b>	<b>21 673</b>	<b>19 449</b>	<b>536 563</b>	<b>485 492</b>
<i>dont CA réalisés avec des tiers</i>	514 890	466 043	21 673	19 449	536 563	485 492
<i>dont CA inter-secteurs</i>	0	0	0	0	0	0
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>113 684</b>	<b>113 828</b>	<b>6 965</b>	<b>5 661</b>	<b>120 649</b>	<b>119 489</b>
Frais généraux	-33 561	-32 927			-33 561	-32 927
Dotations aux amortissements	-24 613	-21 612			-24 613	-21 612
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>55 510</b>	<b>59 289</b>	<b>6 965</b>	<b>5 661</b>	<b>62 475</b>	<b>64 951</b>
+/- value ;	-707	-266			-707	-266
Autres produits & charges opérationnels	-213	-491			-213	-491
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>54 590</b>	<b>58 532</b>	<b>6 965</b>	<b>5 661</b>	<b>61 555</b>	<b>64 194</b>
Coût de l'endettement net	1 471	-2 568			1 471	-2 568
Charge d'impôt sur résultat	-12 239	-11 885	-2 398	-1 949	-14 637	-13 835
<b>Résultat de la période des activités poursuivies</b>	<b>43 822</b>	<b>44 079</b>	<b>4 567</b>	<b>3 712</b>	<b>48 389</b>	<b>47 791</b>
Résultat net des activités non poursuivies	0	0			0	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>43 822</b>	<b>44 079</b>	<b>4 567</b>	<b>3 712</b>	<b>48 389</b>	<b>47 791</b>

Les autres produits et autres charges opérationnels se décomposent comme suit :

Autres produits et charges opérationnels <i>(en milliers d'euros)</i>	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Autres couts d'achat & charges externes	-1 346	- 1 054			-1 346	- 1 054
Autres charges de gestion	-8 727	- 2 684			-8 727	- 2 684
Dotations aux provisions pour dép. créances	-1301	- 74			-1301	- 74
<b>Total autres charges non courantes</b>	<b>-11 374</b>	<b>- 3 812</b>			<b>-11 374</b>	<b>- 3 812</b>
Autres produits de gestion	11 361	4 120			11 361	4 120
Reprise de provisions pour dep. Créance	33	231			33	231
<b>Total autres produits non courants</b>	<b>11 394</b>	<b>4 351</b>			<b>11 394</b>	<b>4 351</b>
Dotation aux provisions pour perte de valeur d'actif (CRC)	-233	- 1 031			-233	- 1 031
<b>Total autres produits &amp; charges opérationnels</b>	<b>-213</b>	<b>- 491</b>			<b>-213</b>	<b>- 491</b>

<b>BILAN ET AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>Caoutchouc</b>		<b>Autres activités</b>		<b>Total</b>	
<i>(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)</i>	déc-22	déc-21	déc-22	déc-21	déc-22	déc-21
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>						
Ecart d'acquisition	13 323	13 370			13 323	13 370
Immobilisations corporelles	139 337	120 016			139 337	120 016
Immobilisations financières	2 159	1 554			2 159	1 554
Actifs biologiques	139 101	137 332	8 530	8 530	147 631	145 862
Stocks et en cours	112 517	105 194	267	107	112 784	105 300
Clients et autres débiteurs	32 096	36 148	8 409	5 727	40 505	41 875
Autres actifs courants	20 532	19 380	7 944	4 188	28 476	23 568
Actifs non alloués					65 214	36 207
<b>TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS</b>					<b>549 428</b>	<b>487 752</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>						
Endettement financier. part à long terme	75 987	82 735			75 987	82 735
Provisions à long terme	10 414	9 819			10 414	9 819
Provisions courantes	333	333			333	333
Endettement financier. part à court terme	54 551	47 354			54 551	47 354
Fournisseurs	31 331	20 742	4 825	3 918	36 156	24 660
Dettes fiscales et sociales	11 898	12 720			11 898	12 720
Autres passifs courants	1 149	69			1 149	69
Passifs non alloués					22 776	21 373
<b>TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS</b>					<b>213 263</b>	<b>199 063</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	33 290	33 290	99	99	33 388	33 389
<b>AUTRES INFORMATIONS</b>						<b>0</b>
Effectifs (moyens)	13 146	12 800			<b>13 146</b>	<b>12 800</b>

## 28-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2022 et 2021 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)		Chiffre d'affaires	Actifs nets sectoriels				Résultat opérationnel	Acquisition d'immobilisations incorporelles, corporelles et d'actifs biologiques	Effectif (moyens)
			Ecart d'acquisition	Immobilisations corporelles	Actifs biologiques	Immobilisations financières			
Côte d'Ivoire	2021	318 319	11 606	65 335	68 118	0	42 080	10 166	5 773
	2022	343 712	11 606	85 167	69 116	0	35 242	22 274	6 265
Ghana	2021	98 033	0	52 843	50 475	0	5 106	9 203	3 877
	2022	117 087	0	51 678	51 189	0	15 266	7 385	3 760
Nigeria	2021	31 306	1 764	10 726	17 552	0	6 186	2 006	2 430
	2022	36 232	1 717	11 559	17 609	0	2 395	3 630	2 405
Liberia	2021	7 803	0	-9 696	9 797	0	-1 098	-48	1 527
	2022	15 990	0	-9 696	9 717	0	-3 413	0	1 151
Total Afrique	2021	455 461	13 370	108 469	142 501	0	52 274	21 327	13 607
	2022	513 020	13 323	138 708	147 631	0	49 490	33 290	13 581
France	2021	27 741	0	807		1 554	11 844	90	22
	2022	23 479	0	628		2 159	12 065	99	23
<b>Total</b>	<b>2021</b>	<b>483 202</b>	<b>13 370</b>	<b>109 276</b>	<b>142 501</b>	<b>1 554</b>	<b>64 119</b>	<b>21 417</b>	<b>13 629</b>
	<b>2022</b>	<b>536 500</b>	<b>13 323</b>	<b>139 336</b>	<b>147 631</b>	<b>2 159</b>	<b>61 555</b>	<b>33 388</b>	<b>13 604</b>

## **NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **29-1 TRANSACTIONS REALISEES ENTRE SIPH, SES ACTIONNAIRES ET LES ENTREPRISES LIEES**

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et leurs filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2022 et 2021 :

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges		Produits		Nature de la transaction
		2022	2021	2022	2021	
SIPH	SIFCA			70	70	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	3 129	3 129			Assistance technique
Michelin	SIPH					Assistance technique
SIPH	Michelin					Ventes de Caoutchouc
SIPH	INVENIO / OLAM					Ventes de dérivés
SIFCA	SAPH	117	117			Loyer des bureaux
PALMCI	SIPH	-	-			Achats General Trade
SIPH	MOPP			-	-	Ventes General Trade
SIPH	PALMCI			1 653	996	Ventes General Trade
SIPH	SANIA			369	728	Ventes General Trade
SIPH	SUCRIVOIRE			1 814	1 579	Ventes General Trade
SIPH	SIFCA			21	48	Ventes General Trade

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Dettes		Nature de la transaction
		2022	2021	
COSMIVOIRE / SANIA	SIPH	0	0	Avances et acomptes reçues / cdes
SUCRIVOIRE	SIPH	230	686	Avances et acomptes reçues / cdes
PALMCI	SIPH	15	0	Avances et acomptes reçues / cdes
CFM	SIPH			Compte courant financier
SIFCA	SAPH	117	110	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	GREL	24	36	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	SIPH	0	33	Dettes fournisseurs d'exploitation
SIFCA	REN	389	329	Compte courant financier
SIFCA	SAPH	0	0	Compte courant financier

### **29-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Les rémunérations brutes versées dans le groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2020 et 2021 s'élèvent respectivement à 796 095€ et 739 833€. Aucun détail n'est donné pour ne pas révéler de rémunération individuelle.

**Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :**

- **Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action**, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2022, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2022.

- **Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance** En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2022, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2022.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Pierre BILLON</b> Président du Conseil d'Administration		X		X		X		X
<b>Bertrand VIGNES</b> Directeur Général		X		X		X		X

## 29-4 Modalités des garanties données ou reçues

### Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière du groupe Michelin « Senard & Cie », SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu courant janvier 2020, en présence de SIPH, entre (i) la société en commandite par actions Compagnie Financière du groupe Michelin « Senard & Cie »<sup>1</sup> (ci-après désignée "CFM"), (ii) la société anonyme de droit ivoirien SIFCA<sup>2</sup>, et (iii) la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv, lesquelles sont les principaux actionnaires de la société SIFCA (ci-après désignés « les actionnaires principaux »).

Le Pacte d'Actionnaires, conclu pour une durée de 20 ans, sera reconduit automatiquement pour une nouvelle durée de 10 ans, sauf dénonciation préalable par CFM ou SIFCA. Le Pacte d'Actionnaires deviendra automatiquement caduc le jour où CFM ou SIFCA, selon le cas, détiendra moins de 5% du capital social de SIPH.

Ce pacte d'actionnaire régit :

- les règles de gouvernance de la société (nomination des administrateurs, modifications du capital, des statuts, agrément d'actionnaires, niveau d'endettement, garanties données, procédures judiciaires, budget)  
Règles de vote en conseil
- Engagements de maintien de participation.
- Option d'achat à terme par SIFCA de titres SIPH détenus par Michelin

Au 31 décembre 2022, la répartition de l'actionnariat de la société SIPH est la suivante :

Actionnaires	31/12/2020			31/12/2021			31/12/2022		
	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote	Nb d'actions	% du capital	% de Droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	54,82%	2 813 410	55,59%	54,82%	2 936 770	58,03%	57,51%
CFM	2 247 380	44,41%	45,18%	2 247 380	44,41%	45,18%	2 124 020	41,97%	42,49%
<b>TOTAL</b>	<b>5 060 790</b>			<b>5 060 790</b>			<b>5 060 790</b>		

<sup>1</sup> Contrôlée par la Compagnie Générale des Etablissement Michelin

<sup>2</sup> Contrôlée conjointement par les sociétés Parme Investissement (elle-même contrôlée par la famille Billon) et Immoriv (elle-même contrôlée par la famille Doumbia)

## NOTE 30 – GESTION DES RISQUES

### 30-1 RISQUE DE LIQUIDITE

#### 30-1-1 Risque de liquidité et solvabilité du groupe

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financements à court terme.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. En outre, en cas de non-respect de ratios prudentiels contenus dans les conventions de prêts bancaires, les encours de dettes à long terme afférents sont reclassés en dettes financières à court terme à la date de clôture.

Les montants indiqués dans le tableau représentent les positions de trésorerie contractuelles non actualisées.

Rubriques	31/12/2022	A moins d'un an	De plus d'un an et moins de deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Au 31 décembre 2022</b>					
Emprunts bancaires (hors dérivés)	86 923	17 483	20 439	36 500	12 500
Instruments dérivés *					
Découverts bancaires et crédit spot	35 063	35 063			
<b>Total passifs financiers</b>	<b>121 986</b>	<b>52 546</b>	<b>20 439</b>	<b>36 500</b>	<b>12 500</b>
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	57 283	57 283		-	-

(\*) Ayant un impact sur les capitaux propres de la période

Les actifs courants consolidés du Groupe (*disponibilités + créances clients et autres débiteurs*) s'élevant à 99 835 milliers d'euros au 31 décembre 2022 (98 235 milliers d'euros au 31 décembre 2021) auxquels s'ajoutent 105 300 milliers d'encours de stocks pour couvrir les passifs financiers à moins d'un an.

#### 30-1-2 Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2022, le groupe SIPH détient différentes catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur, qui sont présentées dans le tableau suivant :

Rubrique	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau IFRS
<b>Autres actifs financiers courants</b>			
Juste valeur des opérations de couverture caoutchouc	3 198	3 198	Niveau 2
juste valeur des opérations de couverture de change	1 287	1 287	Niveau 2
juste valeur des opérations de couverture de taux (dont prime)	3 684	3 684	Niveau 2
<b>Autres passifs financiers courants</b>			
Emprunt bancaire	86 923	86 923	Niveau 3
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc			Niveau 2
Juste valeur des contrats à terme de devises			Niveau 2
juste valeur des opérations de couverture de taux (dont prime)	-	-	Niveau 2

### **30-1-2-a Techniques d'évaluation**

Les contrats de couverture de risque de change sont évalués en fonction des taux de change spot observables, des courbes de rendement des devises concernées, ainsi que des écarts de change entre les devises concernées.

Les *swaps* de taux d'intérêt sont évalués selon les techniques d'évaluation fondées sur les courbes de rendement de taux d'intérêt observables.

#### **→ Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente**

Les dérivés qualifiés de couverture de juste valeur correspondent aux instruments de couverture à terme utilisés pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à la juste valeur à la clôture.

En effet SIPH procède à des opérations de couverture, sans but spéculatif, mais pour sécuriser son chiffre d'affaires et ses marges, sous la forme de *swaps*.

En contrepartie, sont pris en compte, les risques d'avoir à financer des appels de marges sur les contrats dérivés ou de livraisons sur les ventes à terme, en cas d'évolutions défavorables du marché.

Les couvertures étant utilisées pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable qu'elles n'excèdent pas la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté. Cependant la prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque. »

## **30-2 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC**

### **30-2-1 Le marché du caoutchouc**

Compte tenu de la durée de maturité de l'hévéa qui produit 7 ans après sa plantation, les arbres plantés de 2000 à 2012 durant la remontée des cours produisent actuellement.

Après l'effet dépressif de la crise CoVid de 2020, où la production mondiale avait baissé à 13 MT, la production 2021 est revenue à 13,6 millions de tonnes, et est passée à 14.6 millions de tonnes en 2022, soit 6% de mieux.

Même si la Thaïlande et l'Indonésie représentent encore 55% de la production mondiale en 2022, la Côte d'Ivoire dépasse désormais 1,3 million de tonnes, restant de très peu 4<sup>o</sup> producteur mondial derrière le Vietnam.

L'Asie assure donc encore 86% de la production de caoutchouc naturel en 2021, et l'Afrique continue à augmenter sa contribution, qui atteint 11,4% de la production mondiale.

#### **La consommation mondiale de caoutchouc naturel :**

La consommation mondiale de 2022 s'établit à 14 millions de tonnes, en progression très faible par rapport à 2021, ce qui explique en partie l'évolution des cours.

La Chine représente 40% de la consommation mondiale, en stagnation.

Le creux de cycle de ces dernières années a été dissuasif pour les renouvellements et les nouveaux plantings, ce qui limitera la croissance de l'offre sur les prochaines années.

Si la demande retrouve son niveau de croissance des 12 dernières années, d'environ 2% par an, le marché devrait confirmer la sortie du creux de cycle qui s'était esquisse fin 2021 et début 2022, mais ce n'est pas le cas pour le moment.

(Source sur le marché du caoutchouc naturel : LMC 1<sup>e</sup> trim. 2023)

## **Evolution du SICOM 20**

Le premier semestre 2022 a vu les cours se maintenir à un niveau appréciable de USD 1,80/Kg contre une moyenne à USD 1,68/Kg en 2021. Du mois de Mars (début de la guerre en Ukraine) à Novembre, une érosion linéaire jusqu'à toucher un point bas à USD 1,20/Kg en Novembre 2022. La forte baisse de l'Euro vis-à-vis du USD a quelque peu amorti cette chute.

Les cours se sont repris jusqu'à fin Janvier 2023 revenant à USD 1,50 de manière assez spéculative car la demande restait faible et seule la Chine a su tirer les marchés des matières premières vers le haut grâce à de bonnes prévisions de croissance.

La nouvelle érosion des prix depuis deux mois traduit la frilosité des acheteurs (principalement des pneumatiquiers) face à l'absence de prévision optimiste à court terme.

La moyenne 2022 s'établit à USD 1,54/Kg (soit EUR 1,46.2/Kg) et celle du 1er trimestre 2023 à USD 1,385 (soit EUR 1,29/Kg).

### **30-2-2 Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc**

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années. Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

#### ***a) Fluctuation des cours sur le résultat et la trésorerie et risque de liquidité***

##### **i) Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant**

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité «20» cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;

- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

## ii) Evaluation des actifs biologiques

A compter des exercices ouverts au 1er janvier 2016, en application des amendements aux normes IAS 16 et IAS 41, les plantes productrices entrent désormais dans le champ d'application de la norme IAS 16 révisée « Immobilisations corporelles », et sont donc comptabilisées selon le modèle du coût.

Le groupe SIPH, a choisi le modèle du coût pour la comptabilisation de ses actifs biologiques et a opté pour le retour au coût historique de ses plantations d'hévéas et de palmier comme leur dernière valeur comptable au 31 décembre 2015, en remplacement de leur juste valeur.

### ***b) Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes***

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (70% de la production de SIPH), est établi en référence à un prix plancher fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat. Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

### ***c) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :***

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

#### **d) Risque sur stocks**

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

### **30-3 RISQUE CLIENT**

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 31 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2022. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 83 % du chiffre d'affaires caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

### **30-4 RISQUE DE CHANGE**

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros ; à l'exception des comptes courants financiers entre SIPH et de CRC libellés en USD. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le groupe SIPH, les outils de production et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (*dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros*).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (*créances clients*) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

#### **▶ SAPH (Côte d'Ivoire)**

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (*valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif*).

#### **▶ GREL (Ghana)**

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne

### ► **REN (Nigéria)**

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

### ► **CRC (Libéria)**

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change, selon la parité euro/dollar.

## **30-5 RISQUE SUR LE CAPITAL**

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut notamment ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires ou émettre de nouvelles actions.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

## **30-6 RISQUE JURIDIQUE**

### **30-6-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements**

Le contexte législatif et réglementaire des pays du groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

### **30-6-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits**

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « *Sugar Association of London* ».

### **30-6-3 Faits exceptionnels et litiges**

Sur base des informations dont dispose la Société à ce jour, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales. Un contrôle fiscal sur la filiale SAPH débuté courant 2021, et qui s'est poursuivi en 2022 a abouti en un redressement de 2,82 millions d'euros décliné en 2,4 millions de droit simple et 381 milliers d'euros de pénalités.

### **30-6-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences**

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

### **30-7 RISQUE SUR ACTIONS**

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

## **NOTE 31 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS**

### **31-7 ENGAGEMENTS DONNES**

- SAPH et GREL : Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale comme « lead arranger » (emprunt Colette), SAPH et GREL donnent une garantie solidaire sur le paiement des échéances dans le maximum de la valeur des prêts intragroup dans leurs comptes.
- SAPH : Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arranger » (emprunt Colette), nantissement de 9 188 000 titres SAPH au profit des prêteurs au travers d'un compte-titres nanti.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arranger » (emprunt Colette), nantissement du compte de fruits et produits du compte titres nanti tant qu'aucun cas de blocage ne survient.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arranger » (emprunt Colette), engagement de ne pas nantir d'actifs pour SIPH et le Groupe.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arranger » (emprunt Colette), engagement de ne pas céder d'actifs.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arranger » (emprunt Colette), tout remboursement accéléré des intragroup loans entraîne un remboursement de même montant de colette.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale (emprunt Colette) « lead arranger », SIPH s'engage à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 3 en décembre 2020 et juin 2021, 2 en décembre 2021 et juin 2022 et 1,5 à partir de décembre 2022 jusqu'au terme si le cours du caoutchouc naturel est supérieur à 1,25 euros.

- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arrangeur » (emprunt Colette), SIPH s'engage à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 3,5 en décembre 2020 et juin 2021 ; 2,5 en décembre 2021 et juin 2022 et 1,5 à partir de décembre 2022 jusqu'au terme si le cours du caoutchouc naturel est inférieur à 1,25 euros.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arrangeur » (emprunt Colette), SIPH s'engage à maintenir un ratio de liquidité générale inférieur à 1,2.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arrangeur » (emprunt Colette), SIPH s'engage à maintenir sa dette sociale à au moins 40% de la dette groupe entre 2020 et 2023 et à au moins 30% au delà de 2024.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arrangeur » (emprunt Colette), engagement de GREL à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 1.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arrangeur » (emprunt Colette), engagement de SAPH à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 1.
- Pour l'emprunt de 85 Millions d'euros contracté par SIPH auprès de la Société Générale « lead arrangeur » (emprunt Colette), engagement de SIPH d'affecter les flux de remboursement des prêts intragroup ainsi que des flux d'intérêts au remboursement de l'emprunt colette.
- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale « lead arrangeur », en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la Société Générale Ghana en 2014, sur une durée de 10 ans, une lettre de confort a été donnée par SIPH. GREL devra domicilier une partie des encaissements sur ses ventes à l'export y compris mais non limité aux opérations réalisées avec les sociétés du groupe SIPH, à hauteur de la quote-part de la SG Ghana, dans le financement total de GREL. Une hypothèque a été donnée à la SG sur des terrains et bâtiments présents sur la concession pour une valeur de 7,5 Millions d'euros. Les actifs biologiques de GREL, en outre, avaient été donnés conjointement à la SG Ghana et la Proparco en nantissement de dettes (dans la limite des encours de dettes à chaque clôture), soit 20 506 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Le capital restant dû s'élève à 1,406 M€ à fin décembre 2022.
- Pour l'emprunt de 17,5 Millions d'euros contracté par GREL auprès de la PROPARGO en 2015 d'une durée de 10 ans, GREL s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net et les fonds propres inférieur à 1, un rapport entre la variation nette de trésorerie et le service de la dette supérieur ou égal à 1,2 et un rapport entre l'endettement net et l'EBIDTA inférieur ou égal à 3,5. Les ratios financiers seront calculés à chacun des arrêts annuels et semestriels en prenant en compte les douze derniers mois d'activité. Une hypothèque a été donnée à la PROPARGO sur des terrains et bâtiments présents sur la concession pour une valeur de 17,5 Millions d'euros.
- Depuis février 2016, SIPH s'engage par une lettre de confort à disposer des ressources suffisantes pour assurer le soutien de sa filiale CRC pour une période de douze mois. La lettre de confort actuellement en cours, approuvée par le conseil d'administration de SIPH, couvre la période 12/01/2023 au 11/01/2024.

- Principaux engagements donnés dans l'accord de concession CRC :
  - CRC devra investir USD 78 000 000 se décomposant ainsi : USD 35 000 000 pendant la période de réhabilitation, et USD 43 000 000 sur 30 ans. Au 31 décembre 2022 l'ensemble des investissements réalisés s'élèvent à environ USD 53 318 451.
  - CRC devra mettre en place un programme de plantation et/ou de replantation d'Hévéas et de palmiers répondant aux obligations suivantes :
    - ✓ au moins 40 % de la concession devra être plantée ou replantée à la fin de la 10ème année
    - ✓ au moins 80 % à la fin de la 20ème année
    - ✓ 100 % à la fin de la 25ème année
  - CRC devra assurer des conditions sanitaires modernes, fournir de l'eau potable, des habitations, des écoles élémentaires, secondaires, des dispensaires...
  - Ratio d'endettement-covenant : CRC devra respecter le ratio d'endettement 3:1 (maximum dette/capitaux propres).
- Engagements donnés à Société Générale et à la BNP pour couvrir les achats en dollars de l'activité Caoutchouc : 2 100 K€ KUSD à échéance 3 à 6 mois.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2022
  - Contrats SWAP EUR portant sur 36 560 tonnes

### **31-2 ENGAGEMENTS REÇUS**

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
  - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
  - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
  - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2022.
- Engagements reçus sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2022
  - Contrats SWAP EUR portant sur 35 560 tonnes
- Ligne de crédit contracté auprès du crédit Agricole pour un montant de 5 millions d'euros :
  - euribor 1 mois + marge de 1,5 %
- Au 31 décembre 2022, le Groupe SIPH dispose de 54, 7 millions d'euros de lignes de crédit confirmées (dont 37,9 millions d'euros non tirées) et détaillées comme suit :

Organismes (En milliers d'euros)	Facilités de trésorerie			
	Confirmées	Tirées	Non tirées	Échéance
<b>Court terme</b>				
<u>SIPH</u>				
<i>Crédit Agricole</i>	-	-	-	mai 2018
<u>SAPH</u>				
<i>BICICI</i>	7 622	4 573	3 049	février 2023
<i>BNI</i>	3 049	3 049	-	mars 2023
<i>SIB</i>	3 811	3 811	-	mars 2023
<i>Standard Bank</i>	4 573	1 524	3 049	janvier 1900
<i>BACI</i>	3 049	3 049	-	mars 2023
<i>BOA</i>	4 573	4 573	-	mars 2023
<i>SGBCI</i>	6 860	6 860	-	mars 2023
<i>NSIA</i>	6 098	-	6 098	mars 2023
<i>Ecobank</i>	12 196	7 622	4 573	
<b>Sous-total - Court terme</b>	<b>51 833</b>	<b>35 063</b>	<b>16 769</b>	
<b>Total - Facilités de trésorerie</b>	<b>54 671</b>	<b>37 901</b>	<b>16 769</b>	

### **NOTE 32 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

A la date de rédaction de ce rapport, aucun événement significatif n'est survenu qui pourrait impacter significativement les comptes tels qu'ils sont présentés, ou remettre en cause partiellement ou totalement l'exploitation du Groupe SIPH.